



CENTRE
HOSPITALIER
CHRETIEN

SERVICE
COMMUNICATION

Catherine Marissiaux
Tél. 04 224 80 99
0486 24 89 16
Fax 04 224 80 93

catherine.marissiaux@chc.be

Construction du nouvel hôpital

Le Conseil d'Administration choisit Patience et Beaujonc

Conférence de presse du 20 mai 2008

Interlocuteurs

Baudouin Harmant, président du Conseil d'Administration,
administrateur délégué
Xavier Drion, vice-président du Conseil d'Administration,
administrateur délégué
Alain Javaux, directeur général

Structure

- Rétroactes
- Présentation du terrain
- Éléments financiers
- Éléments décisionnels du Conseil d'Administration
- Le futur hôpital
- Prochaines étapes
- Reconversions des sites

Siège social
CHC asbl
rue de Hesbaye 75
B-4000 LIEGE
www.chc.be

Rétroactes

2002 : naissance du concept « un nouvel hôpital sur un nouveau site »

L'idée de construire un nouvel hôpital pour regrouper les activités des trois cliniques liégeoises du CHC date de 2002, alors que le groupe hospitalier est engagé dans une réflexion stratégique importante. Les raisons pour ce nouvel hôpital sont nombreuses :

- Il assure la pérennité du CHC (4200 emplois)
- Projet cohérent d'un point de vue organisationnel mais aussi et surtout d'un point de vue médical (problèmes de recrutement de médecins liés au numerus clausus, couverture des gardes en configuration « multi-sites », niveau d'activité pour exercer une médecine de pointe et pour l'obtention de programmes de soins, l'arrêt du saupoudrage des investissements)
- Projet enthousiasmant et fédérateur pour tous les acteurs des trois sites, ce n'est pas un site qui mange les autres.
- La taille et la spécialisation des sites peuvent avoir un effet positif sur l'attractivité.
- L'édification d'un nouvel hôpital *de novo* permet d'envisager sur le plan architectural des configurations qui cadrent parfaitement avec les projets médicaux (ex : pédiatrie et psychiatrie dans une structure pavillonnaire dissociée mais à proximité des services adultes) et avec le souci d'amélioration de l'ergonomie de travail.
- Pour le public, le caractère novateur du nouvel hôpital sera sans nul doute attractif.
- La suppression de trois sites génère une simplification du management.
- Ce projet de rationalisation s'inscrit totalement dans la logique fédérale de rationalisation en matière d'offre de soins :
 - Diminution des coûts
 - Virage ambulatoire
 - Augmentation de la performance et de l'efficacité
 - Pression sur la durée moyenne de séjour (DMS)
 - Développement d'une logique de réseau pluridisciplinaire
- Construire sur un espace ouvert permet de solutionner la problématique liégeoise mais peut aussi à terme offrir des possibilités d'extensions.
- Ce bâtiment peut être conçu en utilisant des technologies alternatives de développement durable qui respectent l'environnement et rencontrent la politique de la Région wallonne en la matière.
- Il fixe les grandes lignes de l'avenir du CHC pour les 30 à 40 ans à venir.
- Il permet d'éviter les frais d'entretien importants qu'il faudra réinvestir dans les sites dont certaines parties deviendront peu à peu obsolètes.

25 janvier 2006 : décision du Conseil d'Administration d'aller de l'avant

Après analyse des différents scénarios possibles (regroupement sur 1 ou 2 sites, spécialisation des sites), le Conseil d'Administration adopte l'idée de construire un nouvel hôpital et mandate la direction générale pour étayer l'hypothèse de la construction d'un nouveau site sur un nouveau terrain. Dès février, cette décision du Conseil d'Administration est médiatisée. Cette médiatisation joue un rôle de catalyseur. Les premiers contacts avec la Ville permettent de fixer un agenda de travail. Plusieurs propriétaires sollicitent le CHC pour proposer un terrain situé soit sur le territoire de la commune de Liège, soit en périphérie.

Fin 2006 : le CHC signe une option d'achat sur le terrain de Patience & Beaujonc

Parallèlement à cette option d'achat, l'alternative de garder le CHC sur le carrefour de Fontainebleau fait son chemin.

Mars 2007 : alors qu'il présente son projet aux autorités de tutelle (Ville, Région wallonne, Etat fédéral), le CHC a deux fers au feu : le terrain de Patience & Beaujonc et celui de Fontainebleau. Le CHC obtient le soutien du Fédéral : M. R. Demotte, alors ministre de la Santé, reconnaît le caractère prioritaire du projet.

Février 2008 : les deux conseils médicaux rendent un avis unanime pour le terrain de Patience et Beaujonc.

19 mars 2008 : le dossier étayé des deux sites possibles est présenté au Conseil d'Administration.

Avril-mai 2008 : Les autorités tant communales que régionales assurent le CHC de leur soutien dans la conduite de cet ambitieux projet porteur tant pour l'institution que pour la collectivité.

19 mai 2008 : le Conseil d'Administration décide du choix du terrain d'implantation du nouvel hôpital : Patience & Beaujonc.

Présentation du terrain

Description

- Le terrain de Patience & Beaujonc se situe sur le territoire de Liège (Glain), tout proche des cliniques St-Joseph et de l'Espérance, sur une colline offrant une belle visibilité sur la ville.
- 34 ha sont disponibles, dont 15 ha sur le plateau supérieur. 30 ha appartiennent au même propriétaire.
- La superficie est supérieure aux besoins du CHC pour son nouvel hôpital.
- Le terrain est dégagé et ne nécessite pas d'expropriation.
- Le terrain est inscrit comme ZACC (zone d'aménagement communal concerté), ce qui signifie qu'une procédure est nécessaire pour qu'il soit disponible à l'urbanisation.
- Le relief est partiellement chahuté, offrant quelques dénivelés, notamment dus aux remblais de l'autoroute.
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - ne compte que 7-8 ha, moyennant d'importantes expropriations (85 habitations – environ 280 habitants).
 - offre peu ou pas de possibilités d'extension pour l'hôpital dans le futur.
 - présente des contours peu cohérents pour la zone de projet.
 - nécessite d'importants travaux d'expropriation et de voiries.

Nature du sol

- Le « bon sol » se situe à 25m de profondeur, ce qui nécessite des fondations particulières pour assurer la stabilité du bâtiment.
- Le terrain est plat et ne présente pas de risque d'inondabilité.
- L'endroit est un ancien terrain minier et compte 3 puits de mine, dont 2 hors zone de construction et 1 dans la zone d'implantation.
- De par ses activités antérieures, le terrain présente une pollution en hydrocarbures et métaux lourds. Un assainissement sera nécessaire.
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - ne demande pas de surcoût pour les fondations.
 - ne présente pas ou peu de pollution.
 - est inondable.

Accessibilité

- Patience & Beaujonc présente une excellente accessibilité régionale (proche de l'autoroute et de la sortie d'Ans), mais quelques difficultés d'accès local qui exigent de repenser et aménager l'accès au site
- L'accès local au site devra être aménagé. Cet accès pourrait se faire
 - Par le nord, avec un élargissement de la voirie passant sous l'autoroute
 - Par le nord, avec un accès au départ de la bretelle d'accès à l'autoroute (le MET étudie la sécurisation de la sortie d'autoroute, avec deux giratoires sur lesquels pourraient se greffer les accès au site)
 - Par le sud : un projet consisterait à réaliser un pont sur l'autoroute
- L'accès en bus peut se faire via plusieurs lignes (190-270 bus par jour selon accès nord/sud - 8-25 minutes depuis la place St-Lambert selon la ligne)
- Le transport structurant (tram) actuellement en projet pourrait passer en bordure du site.
- Le terrain permet de disposer de superficies suffisantes pour les parkings, en surface ou souterrains.
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - Présente un accès régional et local aisé mais nécessite un remaniement complet des voiries.
 - Est accessible en train, en bus, et le sera par le tram si le projet se concrétise.
 - N'autorise que des parkings souterrains.

Infrastructures et terrain

- Le terrain dégagé permet d'envisager la construction en une seule phase, ce qui permettra l'arrivée simultanée des acteurs des 3 sites, avec un effet plus fédérateur. Le terrain présente une excellente édificabilité.
- La zone de chantier pourra être très large. Le terrain permet également des extensions horizontales et verticales quand les besoins s'en feront sentir.
- Le type de construction, la flexibilité de la construction, le caractère novateur et l'ergonomie du projet ne sont pas déterminées par le terrain.
- Les parkings seront réalisés probablement en souterrain, sur plusieurs niveaux. Ils pourraient néanmoins l'être en surface si nécessaire.
- Des aménagements sont à faire pour les impétrants (gaz, eau, électricité, égouts).
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - Demande que la construction se fasse en 2 phases minimum.
 - Les zones de chantier doivent être définies dans un espace plus exigu.
 - Le phasage des travaux suppose l'arrivée progressive des acteurs, ce qui est nettement moins fédérateur.
 - La clinique St-Joseph et ses patients subiront de sérieuses nuisances durant la durée des travaux.
 - L'édificabilité est deux fois moindre.
 - La conception de l'hôpital sera tributaire des contraintes du terrain (taille, relief, ...).
 - Les extensions d'activités ne pourront se faire que sur le plan vertical, donc seront plus contraignantes.

Éléments urbanistiques

- L'installation sur Patience et Beaujonc permet de maintenir le CHC sur le territoire de la Ville de Liège.
- Elle permet une liberté de conception absolue.
- Elle permet la reconversion d'une friche industrielle.
- Elle se situe dans l'axe économique de la Ville et offre une mixité de fonctions (administratives, services, habitat).
- Elle s'inscrit dans une logique de développement durable.
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - permet de maintenir le CHC sur le territoire de la Ville de Liège.
 - colle aux projets de reconversion souhaités par la Ville et la Région wallonne et permet un réaménagement complet du quartier.
 - s'inscrit dans la logique de développement durable.
 - permet un renforcement de la densité urbaine et offre une mixité de fonctions (commerciales, administratives, services, habitat).

Éléments administratifs

- Le terrain se trouve en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et nécessite donc une procédure pour être mis en oeuvre :
 - Un rapport urbanistique et environnemental (RUE) est nécessaire. Ce rapport relève de l'autorité communale. Il suppose l'adoption du projet par le conseil communal et le gouvernement wallon.
 - Après cette étape, la demande du permis unique (PU) peut être introduite. L'octroi du PU est indispensable avant de commencer les travaux.
- Cette procédure devrait durer minimum 2 ans.
- En comparaison, le terrain de Fontainebleau
 - Se trouve dans une zone d'initiative privilégiée / quartier d'initiatives (ZIP/QI) et nécessite également une procédure avant d'être occupé :
 - Il faut procéder à l'élaboration d'un périmètre de remembrement urbain (PRU).
 - La procédure d'expropriation de 85 habitations.
 - La demande et l'octroi du PU
 - Délais : 2 ans minimum.

Avis des conseils médicaux

- Sollicités pour un avis consultatif sur le choix du terrain, les deux conseils médicaux se sont prononcés en faveur du terrain de Patience & Beaujonc, en raison :
 - de la surface disponible (non limitée)
 - de l'accessibilité
 - de la situation géographique (visibilité, attractivité)
 - de la gestion des travaux
 - du maintien du SMUR
 - du caractère fédérateur (nouveau site)

Éléments financiers

L'estimation globale du projet se chiffre à un montant de 224,1 M°€

En comparaison, à Fontainebleau :

- L'estimation globale s'élève à 245,1M° €
- Ceci comprend les expropriations : 15-20 M°€, la modification de l'axe Fontainebleau, le site propre pour le bus

Éléments décisionnels du Conseil d'Administration

Les éléments retenus par le Conseil d'Administration portent sur le fait que

- Le terrain est dégagé.
- Il offre une indépendance et une liberté dans la réalisation et la construction du projet dans tous ses aspects (médicaux, architecturaux, ...).
- Il permet une opportunité de développement.
- Il présente un caractère fédérateur.
- Il autorise un positionnement idéal dans un contexte d'hôpital à vocation régionale et de proximité.
- Il assure le respect du planning.

Le futur hôpital

Le futur hôpital aura une surface utile d'environ 80.000m².

L'offre de lits se chiffrera à 662 lits d'hospitalisation classique et 111 lits d'hospitalisation de jour, ce qui représente une diminution de 67 lits avec l'offre cumulée actuelle des 3 cliniques. L'offre nécessitera certaines reconversions d'indices.

Le projet prévoit de mettre la **priorité sur trois points** :

- la volonté de l'ensemble des acteurs du CHC consiste à conserver le **caractère humain** de ses services, et ce malgré la taille nouvelle. Cette exigence de garder l'humain au cœur du projet est inscrite dans le cahier des charges du Conseil d'Administration.
- L'édification de l'hôpital répondra au maximum aux critères de **construction durable**.
- Le CHC va mettre en œuvre une **équipe de projet** pour coordonner la réalisation du nouveau site.

L'hospitalisation classique et de jour occupera 44.250 m².

- Les 662 lits d'hospitalisation classique:

Indice	Pathologie	Nombre de lits
C+D	Chirurgie-médecine	270
G	Gériatrie	90
I	Soins intensifs	40
E	Pédiatrie	48
E intensifs	Soins intensifs pédiatriques	6
M	Maternité	72
MIC	Médecine materno-fœtale	16
NIC	Soins intensifs néonataux	25
A	Psychiatrie	75
SP	Revalidation	20

- Les 111 lits d'hospitalisation de jour se répartiront en 4 services :
 - médical (oncologie)
 - chirurgical
 - pédiatrique
 - gériatrique

Les services de haute technicité représenteront 11.250m² pour les services de :

- urgences
- bloc opératoire
- quartier accouchement
- stérilisation
- pharmacie

Les consultations couvriront 6.250m².

Les services médico-techniques nécessiteront 8.800m²

- imagerie médicale
- médecine nucléaire
- laboratoires
- radiothérapie
- kiné-hydrothérapie

Les services administratifs devraient occuper 11.000 m², les services logistiques 6.500 m² et les services hôteliers 2.200m². Il n'est pas prévu à ce stade de réinsérer la cuisine centrale (située à Alleur) sur le nouveau site hospitalier.

Prochaines étapes

2008 : réalisation du programme du nouvel hôpital en interne de manière à ce que tous les acteurs et utilisateurs futurs soient concernés.

Le reste de l'année va être consacré à :

- l'étude des nombreux chantiers annexes : projet médical, volet administratif, volet infrastructure, volet RH, ...
- la mise sur pied de groupes de travail, soit par discipline, soit multidisciplinaire
- la mise en œuvre de la procédure pour élaborer et obtenir le RUE
- la mise sur pied d'un concours d'architectes

1^{er} semestre 2009 : préparation de l'avant-projet

- préparation de l'esquisse et établissement de l'avant-projet
- obtention du RUE
- présentation de cet avant-projet à la Région wallonne

2^e semestre 2009

- accord du ministre sur l'avant-projet
- demande du PU

2010 : établissement du projet

- plans précis et cahiers des charges
- présentation à la Région wallonne
- fin 2010 : mise en adjudication des travaux

2011

- accord du ministre (RW) sur les adjudicataires
- début du gros œuvre
- les voiries seront à phaser avec les bâtiments

Reconversions des sites

Le nouvel hôpital va engendrer une migration des activités hospitalières hors des sites actuellement exploités. Une nouvelle affectation devra être trouvée pour les 3 cliniques Saint-Joseph (11.000 m²), Saint-Vincent (70.000 m²) et Espérance (14.400 m²).

Les démarches entreprises au niveau des différents sites à réaffecter permettent au CHC d'envisager l'avenir avec optimisme. Dans la recherche de la meilleure affectation future des sites, le CHC a interrogé les différents pouvoirs publics avec lesquels il est en contact permanent. Une utilité potentielle devra être évaluée avec les pouvoirs publics, dans un contexte de partenariat.

Le CHC s'est également tourné vers des promoteurs privés qui ont réservé un accueil de très bon augure. Ces promoteurs regorgent d'idées. Il s'agira pour le CHC de trouver le meilleur compromis entre les projets de réaffectation qui seront élaborés par les promoteurs et la trésorerie qu'ils proposeront au CHC.